

CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin 2014

PRESIDENT : Monsieur Hubert POULLOT, Maire

PRESENTS : Mesdames BACHELET Marie Josèphe, BAZIN Patricia, et SOLIOT Michelle;
Messieurs GUIONNEAU Bruno, LAMBERT Christophe, LECHENAULT Jean-Paul, MARTIN Jean-Loup et MORAL Philippe.

Excusés : Mme LABE Cyndie, M. ROSSIGNOL Jean-Philippe (procuration à Hubert POULLOT),

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame SOLIOT Michelle.

DATE DE CONVOCATION : 2 juin 2014

Après lecture du dernier compte-rendu du conseil municipal en date du 12 mai 2014, aucune remarque n'étant notifiée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

M. le Maire sollicite les membres de l'assemblée pour rajouter à l'ordre du jour un débat sur les prêts de la commune. Pas d'objection.

I - Travaux

Salle des Crais :

Selon la décision prise par le conseil municipal en date du 3 mars 2014 de remplacer les portes d'accès dans la salle des Crais pour des raisons de sécurité et de mise aux normes pour l'accessibilité,

M. le Maire fait part à l'assemblée de l'accusé de réception du dossier complet suite à la demande de subvention au titre de la DETR.

Cet accord autorise la collectivité à s'engager pour retenir l'entreprise la mieux disante et engager à la suite les travaux.

Il est rappelé les différentes propositions, à savoir :

- Entreprise Nature et Fenêtres pour un montant de 5 218,08 €HT
- Sarl Menuiserie Du Foulot pour un montant de 4 709,40 €HT
- Société A&P Serrurerie pour un montant de 3 789,00 €HT

Après comparatif des propositions techniques et financières de ces entreprises,

Après en avoir délibéré et par 10 voix pour, le conseil municipal

- DECIDE d'engager les travaux pour le remplacement des deux portes d'accès dans la salle des Crais
- ACCEPTE la proposition de la société A&P Serrurerie de Beaune pour un montant de 3 789,00 €HT,
- RETIENT que la dépense de 3 789,00 €HT a été inscrite lors du vote du budget primitif de 2014 à l'article 2131
- AUTORISE et CHARGE Monsieur le Maire d'engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente.

Enfouissement éclairage public et téléphone, Rue de Gilly et Rue de la Source :

M. le Maire rappelle la délibération du 18 novembre 2013 par laquelle il a été demandé de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques à partir du n°5 de la Rue de Gilly au n°8 de la Rue de la Source.

Le SICECO a retenu ce dossier pour l'année 2014 et a transmis un plan de financement à valider.

En effet le Syndicat Intercommunal d'Energie de la Côte d'Or ayant la compétence dans ce domaine nous sollicite pour adresser rapidement une demande de subvention au Conseil Général de la Côte d'Or.

Le coût global de l'opération pour la prochaine programmation est évaluée à :

• Travaux électriques	93 000 € HT
• Travaux d'éclairage public	21 000 € HT
• Travaux téléphoniques.....	<u>12 095 € HT</u>
Soit un montant total de	126 095 € HT

Après déduction des différentes subventions, les montants restants à la charge de la commune sont :

• Travaux électriques	1 500 € HT
• Travaux d'éclairage public	9 000 € HT
• Travaux téléphoniques.....	<u>6 514 € HT</u>

Soit un montant total indicatif arrondi à 18 000 €HT.

M. le Maire précise que les coûts indiqués dans le plan de financement sont des estimations calculées en fonction d'un coût forfaitaire à la date du 18 novembre 2013.

Ces coûts sommaires pourront être revus après réception des études puis des devis de travaux. Le cas échéant, le SICECO enverra à nouveau un décompte sur devis pour acceptation.

Il rappelle également que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Après en avoir délibéré par 10 voix, le conseil municipal

- ACCEPTE le plan de financement proposé par le SICECO,
- PREND financièrement en charge les dépenses non couvertes par les différentes subventions pour un montant total indicatif de 18 000 €,
- RETIENT que ces montants pourront être revus après la réception des devis de travaux des entreprises. Si les coûts incombant à la commune sont supérieurs à ceux indiqués dans le plan de financement initial, un décompte sur devis sera présenté à une prochaine réunion du conseil municipal, pour acceptation,
- ACCEPTE de financer par fonds de concours la contribution au SICECO,
- SOLLICITE auprès des services du Conseil Général l'autorisation de commencer les travaux et valide les étapes successives du dossier,
- AUTORISE et CHARGE le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération pour en assurer le bon déroulement.

Ecole maternelle Alix Lhote :

Selon la programmation de travaux faite en 2013 pour réhabiliter une nouvelle salle de classe, l'adjoint au Maire, chargé des travaux des bâtiments, présente le planning d'intervention arrêté avec les entreprises.

Ces travaux sont programmés pour un démarrage de chantier au 7 juillet 2014, après déménagement des locaux prévu pour le samedi 5 juillet.

Ces travaux comprennent la remise en état de l'éclairage, la pose de volets électriques sur l'ensemble des fenêtres, l'isolation phonique, la réfection des sols et la mise en peinture de l'ensemble des murs, fenêtres et radiateurs. Ces travaux sont programmés afin d'être terminés pour le 31 juillet 2014.

Il fait appel aux membres du conseil pour le déménagement du samedi 5 juillet à 8h30.

Un courrier sera adressé au voisin de l'école afin de formaliser les conditions de pose des volets donnant sur leur cour. Il est prévu également le remplacement des protections des pieds de chaises.

Réfection du lavoir communal :

Selon le programme des investissements arrêtés pour les 6 prochaines années, M. le maire présente une pré-étude pour la remise en état du lavoir communal et de la stèle de la source. Ces devis vont permettre de se rendre compte de l'étude technique et financière pour ces travaux de réfection.

Maçonnerie : Nettoyage des 4 faces des murs extérieurs avec reprises complète des joints de pierres. Coût de 6 984 € HT.

Charpente / couverture : Dépose des tuiles et liteaux, remplacement par des tuiles de même type de marque Imerys, reprise des 4 rives en pignon. Coût 11 973,02 € HT.

Il reste en attente un devis pour la reprise des pierres des lavandières.

Par ailleurs, il sera à prendre en compte le problème de l'arrivée de l'eau de la Source qui se trouve aujourd'hui insuffisante. Ce problème peut être lié au mauvais état de l'aqueduc entre la source et le lavoir ou d'un débit insuffisant de la source.

D'autre part, vu l'environnement du site, il semble nécessaire de prendre également en compte la rénovation de la stèle de la source.

En ce qui concerne le financement de ce type d'investissement, il est indiqué que la collectivité peut prétendre à une subvention de l'ordre de 20 à 30% au titre de la DETR, à laquelle peut se rajouter une subvention du Conseil Général de la Côte d'Or au titre de l'opération «Village Côte d'Or» (50 % des travaux, plafonné à 5 000 €uros).

II - Lotissement « Le Coteau du Bief »

M. le Maire fait part à l'assemblée de l'attribution du permis d'aménager pour le lotissement « Le Coteau du Bief » en date du 28 avril 2014.

Une consultation de marché public a été publiée par la société Villeo, maître d'ouvrage de l'opération.

Une réunion est fixée pour le mardi 17 juin à 18h30 avec l'aménageur Villeo afin de faire le point sur l'avancement du projet.

III – Personnel communal

Agent technique

Selon la réglementation en vigueur pour l'application de produits phytosanitaires par un agent technique ayant eu l'agrément pour l'utilisation de ces produits, il a été sollicité par la commune de Savouges une coopération technique auprès de notre commune.

Cette aide consiste à détacher l'agent technique 2 fois l'an à raison de 6 heures par intervention.

Par ailleurs, il est indiqué qu'une convention devra être établie entre les deux collectivités afin de stipuler les conditions financières de facturation, de l'acquisition et le stockage des produits de désherbage par la commune de Savouges.

Après débat sur ce sujet et après en avoir délibéré, par 10 voix pour, le conseil municipal

- ACCEPTE d'établir une convention stipulant que l'agent technique de la commune de Saint-Philibert sera détaché sur la commune de Savouges à raison de deux interventions de 6 heures par an.

- RETIENT que la commune de Savouges devra fournir le produit et l'eau utilisés pour cette opération.

- FIXE le taux horaire à 15 €uros de l'heure et un forfait pour l'utilisation du matériel à 15 €uros par intervention.

- AUTORISE et CHARGE Monsieur le Maire de signer cette convention pour une période de 1 an, renouvelable chaque année.

ATSEM :

M. le Maire fait part à l'assemblée de l'état de santé de Maryse SERRE qui se trouve en arrêt de travail depuis le 19 mai 2014 et ayant la fonction d'ATSEM à l'école maternelle de la commune.

Le remplacement indispensable de son poste de travail a été assuré par Mme Christiane GUBERT pendant la semaine 21 à raison de 13h00.

A la suite de cette période, M. le Maire informe l'assemblée qu'il a recruté, Mme Hélène TIERCELIN à partir du 26 mai 2014 et qu'un contrat de travail a été établi entre cette personne et la commune jusqu'à nouvel avis et selon les arrêts de travail de Mme SERRE Maryse.

IV - Contrat d'Assurance des Risques Statutaires

Notre collectivité étant adhérente aux contrats d'assurance proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or pour couvrir certains risques financiers découlant des règles statutaires (congés, maladies, accidents de travail, décès), M. le Maire informe l'assemblée que ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2014.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Considérant que ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité

- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire

Considérant que la durée du contrat sera de quatre ans avec effet au 1^{er} janvier 2015 et que le régime du contrat sera la capitalisation ;

Considérant que la décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure ;

Les membres du Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDENT** de charger le Centre de gestion de la Côte d'Or de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée ; cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

V – Office National de la Forêt.

Destination des coupes : Exercice 2015

Sur proposition de l'agent technique de l'Office National des Forêts et après avoir détaillé les différentes phases d'exploitations des parcelles pour l'année 2015,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix,

- DECIDE la destination des coupes N°1, 2, 3, 8, 31 et 32 de la forêt communale inscrites à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2015 :
 - *La mise en vente des futaies affouagères des coupes N°1, 2, 3.
 - * La désignation des perchis de frêne et d'autres feuillus dans la coupe N°8.
 - *La désignation du taillis et des petites futaies de la coupe N°31 pour préparation à la régénération de cette parcelle.
 - * Mise en vente des futaies affouagères de la coupe N°32 *sous réserve d'une glandée en 2014*.
 - * Sollicite la *délivrance* en 2015 des houppiers de chêne issus des coupes 1, 2, 3 et 32 ainsi que la *délivrance* des perchis de la coupe N°8 et du taillis et des petites futaies de la coupe N°31 ainsi que des **futaies de diamètre supérieur à 30 cm, désignées et non commercialisables** aux affouagistes de cette coupe N°31.

Nomination des garants pour l'exploitation de la partie délivrée des coupes :

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 garants : Messieurs BOURGUIGNON Fabien, GIBASSIER Joël et SOLIOT Bernard.

Le partage de l'affouage sera réalisé par foyer.

Consignes pour l'exploitation : Protection des sols

Interdiction avant le 1^{er} mai de chaque année d'introduire un tracteur équipé ou non d'une fendeuse ou attelé à une remorque sur le parterre de la coupe.

Délais à respecter dans les coupes affouagères :

- façonnage des houppiers : 15/04/2016
- façonnage du taillis et petites futaies : 15/04/2016
- façonnage des perchis : 15/04/2016
- vidange des produits : 31/10/2016

Faute par les affouagistes d'avoir respecté les délais ci-dessus, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot d'affouage (loi du 04.12.1985)

Par ailleurs, afin de faire découvrir le patrimoine forestier de la commune aux nouveaux élus municipaux, il est fixé la date du samedi 30 août 2014 à 9h00 pour effectuer une visite avec le garde de l'ONF.

VI - Manifestation du 14 juillet

Après la cérémonie au monument aux morts à 11h45, comme le veut la coutume, un vin d'honneur sera servi à l'espace des Crais. Cette journée sera complétée par un repas Républicain avec une petite participation financière pour les habitants : 3 €uros pour les enfants de moins de 12 ans et 6 €uros pour les adultes.

Il est arrêté également l'organisation de la mise en place du matériel pour le samedi 12 juillet au matin à 8h30.

VII - Emprunt communal

M. le Maire fait état des emprunts en cours suite aux investissements de ces dernières années sur la commune. A ce jour : 3 prêts sont en cours avec des remboursements allant jusqu'en 2022.

Objet de l'emprunt	Capital restant	Date dernière échéance	Taux
Ecole+atelier	21 952,59 €	2017	4,60 %
Eglise	25 789,49 €	2021	4,74 %
Eglise	23 287,65 €	2022	4,98 %

Vu la conjoncture actuelle, avec des taux d'intérêt relativement bas, il est proposé de contacter les organismes bancaires afin de pouvoir profiter d'offres plus avantageuses.

VIII - Informations et questions diverses

Comité de Gestion : L'adjoint aux affaires associatives rend compte de la réunion du Comité de Gestion et d'installation des Equipements Sportifs et Culturels de la commune. Une révision des statuts est nécessaire pour une mise à jour du fonctionnement.

Eglise : mécanisme de la sonnerie des cloches en panne, attente intervention de l'entreprise.

Réforme des rythmes scolaires : Suite au courrier adressé à M. le Recteur d'Académie pour une demande de report pour l'application de la réforme des rythmes scolaires, aucune réponse n'a été formulée à ce jour. Une réunion de bureau communautaire aura lieu mercredi 11 juin pour aborder à nouveau ce sujet.

Elections sénatoriales : Selon les directives préfectorales, une réunion de conseil municipal devra avoir lieu impérativement le vendredi 20 juin pour désigner le délégué titulaire et les 3 délégués suppléants pour les élections sénatoriales du 28 septembre 2014.

Affaires diverses :

- * Commande de verres avec blason de Saint-Philibert : le stock ayant diminué, il est nécessaire revoir les modalités de commande afin de réapprovisionner.
- * Revoir le sens de circulation du transport scolaire pour éviter la détérioration de la rue des Crais.
- * Remplacement du Miroir d'angle, à proximité du lavoir.
- * Peinture des 2 vasques rue de Gilly.
- * Prévoir remplacement des panneaux de sécurité aux entrées de la commune

Repas des aînés : samedi 14 juin 2014 ; pour 2015, la date est fixée pour le samedi 20 juin.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 h30.